

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2026-259**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise OMEXOM concernant des travaux d'effacement des réseaux avenue du 29 Août 1944, rues Louis Werkeyn et Jean Jaurès à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de régler temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinquieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 17 août 2026 jusqu'au 30 novembre 2026, l'entreprise OMEXOM réalisera des travaux d'effacement des réseaux avenue du 29 Août 1944, rues Louis Werkeyn et Jean Jaurès à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La route sera barrée rues Louis Werkeyn et Jean Jaurès sauf pour les riverains. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée avenue du 29 Août 1944 (par K5C et cône de chantier). Le passage des convois exceptionnels sera maintenu. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise OMEXOM sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
La CIP NORD,
GRAND REIMS MOBILITES,
L'entreprise OMEXOM.

Fait à Tinquieux le 2 juillet 2026.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ